

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2024 Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID: 026-212602643-20240410-DEL 03 10042024-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 02/04/2024
BOLLARD Éric	Х				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : Etienne LATIL
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	Х				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	Х				
Total	10	1			

OBJET: approbation du compte administratif 2023 budget principal

Sous la présidence de Monsieur Bruno CUVELARD, 1er adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 536 456.16 € Recettes 654 442.11 € Excédent de clôture 117 985.95 €

Report N-1 934 454.57 € Excédent total : 909 209.70 €

Part affectée à l'investissement 2023 :143 231.36 €

Investissement

Dépenses 251 818.02 € Recettes 475 236.92 € 223 418.90 € Résultat de clôture

Report N-1 - 326 867.36€ total: - 103 448.46 €

Résultat global de clôture : 805 760.70 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2024 Reçu en préfecture le 19/04/2024 Publié le

ID: 026-212602643-20240410-DEL_03_10042024-BF

Hors de la présence de M Olivier SALIN, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du budget communal 2023

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance Etienne LATIL Le Maire Olivier SALIN Résultat du vote

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0